LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie salle Christian JULLIEN, 8 rue Vivaldi, en séance publique, sous la Présidence de Dominique VEROTS, Maire.

2023-05	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 janvier 2023
2023-06	Solidarité aux populations sinistrées de Turquie et de Syrie : attribution d'une subvention exceptionnelle
2023-07	Rapport d'activités du syndicat intercommunal Seine et Sénart (SI2S) pour l'exercice 2022
2023-08	Correction d'amortissements sur exercices antérieurs
2023-09	Fixation des taux de la taxe sur le foncier bâti et non bâti pour l'année 2023
2023-10	Budget primitif 2023
2023-11	Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD) pour la période 2024-2027
2023-12	Retrait de la demande d'adhésion au SIARCE au titre de la compétence « mobilité propre »
2023-13	Subvention DETR 2023
2023-14	Transfert des équipements sportifs Parc des Sports et Gymnase Louis Lachenal de la Communauté d'Agglomération de GPS au profit de la commune de Saint Pierre du Perray – Approbation des évaluations de la CLECT – Attributions de compensation
2023-15	Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre interdépartemental de gestion
2023-16	Création et suppression d'emplois à la médiathèque
2023-17	Transfert du personnel des équipements sportifs Parc des Sports et Gymnase Louis Lachenal de la Communauté d'Agglomération de GPS au profit de la commune de Saint Pierre du Perray
2023-18	Création d'emplois- filière technique
2023-19	Réactualisation des règles relatives au temps de travail et modalités d'aménagement du temps de travail
2023-20	Définition du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité pour l'exercice du droit de préemption lié à ces activités
2023-21	Convention de gestion de l'antenne collective déployée sur les communes de Saint-Pierre-du- Perray et Tigery

Le Maire certifie avoir fait afficher en Mairie
Et mis en ligne la présente liste des délibérations
Saint Pierre du Perray, le 16 mars 2023

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DU-PERRAY 91280

Le maire,

Dominique VEROTS

Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables en Mairie – Service secrétariat général - aux horaires d'ouverture au public. Elles ont été examinées en séance du conseil municipal. Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, cette liste est affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

Hôtel de Ville
B.P. 39 - 8 rue Vivaldi 91280 Saint-Pierre-du-Perray
Tél. : 01 69 89 75 00 ● Fax : 01 60 75 13 21 ● Courriel : mairie@stpdp.com ● www.saint-pierre-du-perray.fr